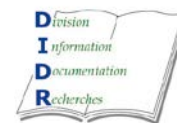


28 mai 2015



Le parti Mouvement pour la solidarité et la démocratie (MSD)

Avertissement

Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.

Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008)

[cf. https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.

Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

1. Informations générales

1.1. Création, idéologie, et structures

Le Mouvement pour la solidarité et la démocratie (MSD) a été fondé en décembre 2007¹. Il n'a pu s'enregistrer officiellement comme parti politique qu'en juin 2009² en raison du nom initialement choisi, à savoir le Mouvement pour la **sécurité** et la démocratie, ce qui « constituait une usurpation des fonctions relatives à la sécurité qui étaient du ressort exclusif de l'État »³.

Le MSD est perçu différemment par les divers acteurs politiques burundais. Ainsi, selon certains, il s'agit d'un « *groupuscule* » dont les membres sont « *peu nombreux* » et « *pas très visibles* ». Pour d'autres, pour qui le MSD est « *la deuxième cible du régime après le*

¹ Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, *Burundi : information sur le Mouvement pour la solidarité et la démocratie (MSD), y compris sa structure et la carte de membre; participation à la réunion organisée par le parti Frodebu le 18 novembre 2012; traitement réservé au parti et à ses membres par les autorités (2010-janvier 2013)*, 22/02/2013

² Nations Unies, Conseil des droits de l'homme, *Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme et les activités du Haut-Commissariat au Burundi (A/HRC/12/43)*, 31/08/2009

³ *Ibid.*

FNL [Forces nationales de libération] », il constitue « *une menace* » pour celui-ci⁴. Tous s'accordent cependant à dire que le fondateur du mouvement, Alexis Sinduhije⁵, est craint par les autorités. Arrêté à plusieurs reprises, ce dernier vit toujours en exil après un bref retour au Burundi en mars 2013, qu'il a de nouveau dû fuir un an plus tard⁶.

1.1.1. Structures du MSD

Le parti est composé du bureau politique, des comités provinciaux, des comités communaux et des comités des quartiers ou des zones. Plus précisément, l'effectif du MSD est composé comme suit⁷ :

« 1 président, 1 secrétaire général, 1 coordinateur national, 17 représentants provinciaux, 129 représentants communaux (dont celui de la commune de Ngagara), plus de 1 200 représentants des quartiers ou des zones, plus de 10 000 représentants des rues.

La structure du parti est la même dans tout le pays. Toutefois, il y a des endroits où l'implantation est en cours. Chaque commune est dirigée par un chef et celui-ci est assisté d'un comité, lequel est composé de 12 personnes. Au sein de ce comité, il y a trois secteurs clés qui sont représentés et qui sont regroupés en comités, à savoir le comité des femmes et des filles, le comité de la jeunesse et le comité de mobilisation. Depuis mars 2013 environ, des changements ont été apportés à la structure du parti puisque celui-ci désire occuper plus de terrain et mieux connaître le nombre de ses membres. Chacun des trois comités mentionnés ci-dessus est également composé de 12 personnes et parmi ces dernières, on trouve des répondants de chacun des 9 quartiers de la commune. Ces répondants représentent les responsables de chacune des rues du quartier. Il y a environ 10 rues, en moyenne, par quartier. Les membres des comités ou du bureau politique changent fréquemment »⁸.

1.1.2. Les cartes de membres

Selon un enquêteur de la Ligue des droits de la personne dans la région des Grands Lacs (LDGL), cité par nos homologues canadiens de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) du Canada⁹ :

« Le parti a délivré des cartes de membre avant les élections de 2010. Sur la carte se trouvait l'emblème du parti faite d'un flambeau tenu par une main dans un rectangle de trois couleurs : l'orange, le bleu et le blanc. D'autres cartes viennent d'être délivrées au cours de cette année 2013. La particularité de ces dernières est qu'elles ont une partie où on a prévu un calendrier des cotisations. Pour obtenir une carte de membre, il faut être considéré comme un « militant dynamique et compétent » et être sur la liste des membres. La carte coûte 500 francs burundais (soit environ 0,32 \$ US) pour les gens qui vivent en milieu rural et 1 000 francs burundais (soit environ 0,63 \$ US) pour les gens qui vivent en ville. »¹⁰

⁴ Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, 22/02/2013, *op. cit.*

⁵ Alexis SINDUHIJE est un ancien journaliste burundais. En 2007, il a créé le Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie, parti dont il est le président. Alexis SINDUHIJE a été honoré par le prix de la Liberté de la Presse décerné par le CPJ en 2004, et a été reconnu par le Times en 2008 parmi les 100 personnalités les plus influentes du monde. (Blog officiel d'Alexis Sinduhije).

⁶ *Radio France Internationale (RFI)*, « Burundi: l'opposant Alexis Sinduhije poursuivi pour «insurrection armée» », 12/03/2014.

⁷ Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, *Burundi : information sur le Mouvement pour la solidarité et la démocratie (MSD) dans la commune de Ngagara, y compris sur sa structure; information indiquant le nom de ses mobilisateurs et de son trésorier; traitement réservé aux membres par les autorités (2010-juillet 2013)*, 26/07/2013.

⁸ Un membre du MSD cité dans Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, 26/07/2013, *op. cit.*

⁹ Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, 22/02/2013, *op. cit.*

¹⁰ *Ibid.*

Le secrétaire général du MSD, Maître François Nyamoya¹¹, interrogé par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, a précisé :

« Toute personne qui souhaite adhérer au parti et dont la demande est approuvée a droit à une carte de membre. Généralement, les cartes sont délivrées à l'échelon communal par le président du comité communal ou par le président du comité provincial. Le secrétaire général ou un membre du Bureau politique peut délivrer une carte, mais c'est plutôt rare.

Il y a un seul logo officiel qui représente un flambeau et qui apparaît sur toutes les versions de la carte de membre. Le drapeau du parti apparaît sur la carte de membre; son arrière-plan est bleu, avec une bande horizontale blanche au centre et deux bandes horizontales orange en haut et en bas de la bande blanche. Il comporte en son centre un cercle orange.



Le logo du parti

Le parti utilise également comme symbole l'image du signe V avec deux doigts de la main, qui est imprimée sur les brochures et la propagande du parti.

La carte de membre actuelle est valide de janvier 2013 à décembre 2015 et elle mesure 8 centimètres sur 10. Le parti n'utilise qu'une seule carte dont la présentation graphique est identique partout dans le pays. La carte est imprimée et il s'y trouve un numéro imprimé de quatre chiffres.

Deux autres types de cartes ont été utilisés par le passé : d'abord, une carte de membre créée en août 2008 avant l'approbation officielle du parti, sur laquelle figuraient un numéro à quatre chiffres ainsi que le nom originel du parti, soit le Mouvement pour la sécurité et la démocratie. Suivant l'approbation et le changement de nom pour celui de Mouvement pour la solidarité et la démocratie, le MSD a délivré une nouvelle carte comportant un numéro à cinq chiffres, valide jusqu'en janvier 2013. Depuis 2013, les deux anciennes cartes ne sont plus délivrées, mais il se peut que certains membres n'aient pas renouvelé leur carte et en soient encore titulaires. »¹²

2. Attitude des autorités vis-à-vis des membres du MSD

2.1. Dégradation de la situation suite aux élections de 2010

Le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD) a remporté les élections de 2010¹³. Le MSD faisait partie de la coalition des partis de l'opposition appelée l'Alliance démocratique pour le changement (ADC)-Ikibiri qui a boycotté les élections présidentielles et législatives en raison des fraudes constatées lors des élections communales. Suite au scrutin de 2010, des affrontements ont eu lieu entre les autorités et des groupes armés non identifiés. Dans

¹¹Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, *Burundi : information sur le traitement réservé aux membres du Mouvement pour la solidarité et la démocratie (MSD) par les autorités; détails relatifs aux cartes de membre, y compris une description du logo du parti (mars 2013-septembre 2014)*, 06/10/2014.

¹² *Ibid.*

¹³Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, 06/10/2014, *op. cit.*

ce contexte, de « nombreuses exécutions extrajudiciaires »¹⁴ de membres de l'opposition ont eu lieu.

Les Imbonerakure¹⁵, aile jeunesse du CNDD-FDD, sont utilisés pour viser « les personnes perçues comme étant proches de l'opposition »¹⁶. En juillet 2014, 49 incidents au cours desquels des Imbonerakure ont « perturbé des réunions de partis d'opposition, agressé physiquement des membres de partis de l'opposition ainsi que fait usage d'intimidation, de menaces et d'extorsion à l'encontre d'opposants et de citoyens »¹⁷ ont été signalés.

Dans ce contexte, il apparaît que les membres du MSD peuvent être ciblés par le régime et victimes d'intimidation, être emprisonnés, voire tués¹⁸.

François Nyamoya a été arrêté en septembre 2010 pour avoir critiqué l'armée et a été emprisonné jusqu'en octobre 2010. Alexis Sinduhije a alors quitté le pays avant de revenir en 2013. En novembre 2011, un membre du MSD a été retrouvé décapité à Giheta¹⁹. En janvier 2012, Alexis Sinduhije a été arrêté par la police alors qu'il se trouvait en Tanzanie²⁰, selon toute vraisemblance à la demande du gouvernement burundais mais il a été relâché et est retourné en Europe.

2.2. Les années 2013 et 2014 marquées par des violences contre les membres du MSD

De nombreux affrontements ont émaillé l'année 2013²¹, notamment entre de jeunes militants du MSD et des Imbonerakure²² faisant des blessés dans les deux camps. Des Imbonerakure ont été arrêtés, mais rapidement relâchés. Les membres de l'opposition sont quant à eux demeurés en détention. Amnesty International rapporte des faits similaires en novembre 2013²³. Une fois encore les membres du MSD ont été arrêtés et placés en détention durant des mois sans procès.

Toujours en novembre 2013, un membre du MSD qui comparaisait comme témoin dans le cadre d'un procès impliquant deux policiers, a été tué²⁴. Selon Amnesty International, les autorités burundaises ont refusé d'autoriser la tenue de quatorze réunions du parti entre octobre 2013 et mars 2014²⁵. Par ailleurs, en février 2014, quatre membres du MSD ont été victimes de violences de la part d'Imbonerakure devant le siège du MSD à Marangara, dans la province de Ngozi²⁶.

Un cadre du parti, accusé de propager des rumeurs sur une présumée distribution d'armes aux Imbonerakure par le gouvernement, a par ailleurs été arrêté en mai 2014²⁷.

¹⁴ Amnesty International, *Burundi, Le verrouillage, lorsque l'espace politique se rétrécit*, 07/2014.

¹⁵ « Ceux qui voient loin » [Ndlr.]

¹⁶ FIDH, « Burundi : L'UPRONA sort du gouvernement - Rétrécissement de l'espace démocratique », 20/05/2014.

¹⁷ Conseil de sécurité des Nations Unies, *Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies au Burundi, (S/2014/550)*, 31/07/2014.

¹⁸ Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, 22/02/2013, *op. cit*

¹⁹ Human Rights Watch (HRW), « Tu n'auras pas la paix tant que tu vivras », *l'escalade de la violence politique au Burundi*, 2012.

²⁰ RFI, « Pour les autorités burundaises, le dossier Alexis Sinduhije n'est pas clos », 25/01/2012.

²¹ Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, 6/10/2014, *op. cit*.

²² AFP, « Burundi political rivals in street battles », 07/10/2013.

²³ Amnesty International, 07/2014, *op. cit*.

²⁴ *Coalition de la société civile pour le monitoring électoral (COSOME)*, « Découverte de deux corps sans vie dans une rivière de la province de Bubanza », 12/11/2013.

²⁵ Amnesty International, 07/2014, *op. cit*.

²⁶ *Ibid.*

²⁷ RFI, « Burundi: un cadre du parti d'Alexis Sinduhije arrêté », 06/05/2014.

Les évènements du 8 mars 2014

Le 8 mars 2014, des membres du MSD ont été violemment dispersés par la police alors qu'ils faisaient du jogging à Bujumbura. Accusés de manifester illégalement sous couvert de pratiquer une activité sportive, 22 personnes ont été arrêtées. Des membres du parti se sont ensuite réunis au siège du mouvement où ils ont pris en otage deux policiers, exigeant la libération des membres du parti arrêtés plus tôt. La police burundaise a alors donné l'assaut. Soixante-dix personnes ont été arrêtées les 8 et 9 mars suite à ces affrontements²⁸.

Par la suite, le ministère de l'Intérieur a décidé de suspendre les activités du parti pour une période de quatre mois ainsi que la fermeture des locaux du parti dans tout le pays²⁹. Alexis Sinduhije a alors quitté le pays. Suite à un procès sommaire³⁰, 21 militants du MSD ont été condamnés à la prison à vie et 26 autres à des peines plus courtes³¹ pour leur rôle dans les évènements précités.

En juillet 2014, la suspension des activités du parti a été levée par le ministère de l'Intérieur³². Plusieurs incidents ont eu lieu par la suite, notamment des perturbations lors des réunions du parti dans différentes provinces du pays³³.

En mai 2015, alors que des affrontements ont eu lieu dans la capitale contre un troisième mandat du président Pierre Nkurunziza, le président du parti de l'UPD Zedi Feruzi³⁴ a été assassiné dans le quartier de Ngagara alors qu'il rentrait chez lui, sous protection policière. Ce parti est membre de l'ADC-Ikibiri à l'instar du MSD.

²⁸ HRW, « Burundi: Il faut mettre fin à la répression des opposants et des détracteurs du gouvernement », 16/07/2014.

²⁹ Amnesty International, 07/2014, *op. cit.*

³⁰ HRW, 16/07/2014, *op.cit*

³¹ BBC, « Burundi MSD opposition 'joggers' get life sentences », 21/03/2014.

³² BIGIRIMANA Christina, « Contradictions autour de la reprise des activités du MSD », *Iwacu*, 22/07/2014.

³³ MANIRAKIZA Fabrice, « Deux Imbonerakure perturbent les activités du MSD à Giheta », *Iwacu*, 19/08/2014.

³⁴ COSSET Charlotte, « Burundi : qui était l'opposant Zedi Feruzi, assassiné le 23 mai ? », *Le Monde*, 25/05/2015.

Bibliographie

(Les sites web mentionnés ci-dessous ont tous été consultés en mai 2015)

Rapports

Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) du Canada, *Burundi : information sur le traitement réservé aux membres du Mouvement pour la solidarité et la démocratie (MSD) par les autorités; détails relatifs aux cartes de membre, y compris une description du logo du parti (mars 2013-septembre 2014)*, 06/10/2014

<http://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain?page=search&docid=551e61354&skip=0&query=MSD&coi=BDI>

Conseil de sécurité des Nations Unies, *Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies au Burundi, (S/2014/550)*, 31/07/2014

http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/2014/550&referer=http://reliefweb.int/report/burundi/report-secretary-general-united-nations-office-burundi-s2014550&Lang=F

Amnesty International, *Burundi, Le verrouillage, lorsque l'espace politique se rétrécit*, juillet 2014

<http://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=53df7fd24>

Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, *Burundi : information sur le Mouvement pour la solidarité et la démocratie (MSD) dans la commune de Ngagara, y compris sur sa structure; information indiquant le nom de ses mobilisateurs et de son trésorier; traitement réservé aux membres par les autorités (2010-juillet 2013)*, 26/07/2013

<http://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain?page=search&docid=5303743c4&skip=0&query=MSD&coi=BDI>

Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, *Burundi : information sur le Mouvement pour la solidarité et la démocratie (MSD), y compris sa structure et la carte de membre; participation à la réunion organisée par le parti Frodebu le 18 novembre 2012; traitement réservé au parti et à ses membres par les autorités (2010-janvier 2013)*, 22/02/2013

<http://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain?page=search&docid=52ab0968a&skip=0&query=MSD&coi=BDI>

Human Rights Watch (HRW), « *Tu n'auras pas la paix tant que tu vivras* », *l'escalade de la violence politique au Burundi*, 2012

http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/burundi0512frForUpload_1.pdf

Nations Unies, Conseil des droits de l'homme, *Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme et les activités du Haut-Commissariat au Burundi, (A/HRC/12/43)*, 31/08/2009

<http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G09/151/68/PDF/G0915168.pdf?OpenElement>

Médias

COSSET Charlotte, « *Burundi : qui était l'opposant Zedi Feruzi, assassiné le 23 mai ?* », *Le Monde*, 25/05/2015

http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/05/25/burundi-qui-etait-l-opposant-zedi-feruzi-assassine-le-23-mai_4639875_3212.html

MANIRAKIZA Fabrice, « Deux Imbonerakure perturbent les activités du [MSD](#) à Giheta », *Iwacu*, 19/08/2014, <http://www.iwacu-burundi.org/deux-imbonerakure-perturbent-les-activites-du-msd-a-giheta/>

BIGIRIMANA Christina, « Contradictions autour de la reprise des activités du MSD », *Iwacu*, 22/07/2014 <http://www.iwacu-burundi.org/contradictions-autour-de-la-reprise-des-activites-du-msd/>

HRW, « Burundi: Il faut mettre fin à la répression des opposants et des détracteurs du gouvernement » 16/07/2014 <http://www.hrw.org/fr/news/2014/07/16/burundi-il-faut-mettre-fin-la-repression-des-opposants-et-des-detrateurs-du-gouvern>

Radio France Internationale (RFI), « Burundi: un cadre du parti d'Alexis Sinduhije arrêté », 06/05/2014 <http://www.rfi.fr/afrique/20140506-burundi-epitace-nshimirimana-accuse-causer-problemes/>

BBC, « Burundi MSD opposition 'joggers' get life sentences », 21/03/2014 <http://www.bbc.com/news/world-africa-26681586>

RFI, « Burundi: l'opposant Alexis Sinduhije poursuivi pour «insurrection armée», 12/03/2014 <http://www.rfi.fr/afrique/20140312-burundi-opposant-alexis-sinduhije-poursuivi-insurrection-armee/>

Agence France Presse (AFP), « Burundi political rivals in street battles », 07/10/2013, <http://www.iol.co.za/news/africa/burundi-political-rivals-in-street-battles-1.1588354#.VWQzjGM08vU>

Coalition de la société civile pour le monitoring électoral (COSOME), « Découverte de deux corps sans vie dans une rivière de la province de Bubanza », 12/11/2013 <http://www.cosome.bi/spip.php?article2422>

FIDH, « Burundi : L'UPRONA sort du gouvernement - Rétrécissement de l'espace démocratique », 20/05/2014 <https://www.fidh.org/La-Federation-internationale-des-ligues-des-droits-de-l-homme/afrique/burundi/14615-burundi-l-uprona-sort-du-gouvernement-retrecissement-de-l-espace>

RFI, « Pour les autorités burundaises, le dossier Alexis Sinduhije n'est pas clos », 25/01/2012, http://www.arib.info/index.php?option=com_content&task=view&id=4720

Blog officiel d'Alexis Sinduhije, <http://alexis-sinduhije.blogspot.fr/>